

VILLE DE LUZARCHES

DÉPARTEMENT DU
VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025 - 45

SÉANCE DU 08 AVRIL 2025

Convocation adressée
Le 25 mars 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le huit avril à dix-neuf heures*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie
de Luzarches en séance publique sous la présidence de Monsieur
Michel Mansoux, Maire*

URBANISME

**LANCEMENT DE LA
PROCEDURE DE
MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°1 DU PLU
ET DEFINITION DES
MODALITES DE MISE A
DISPOSITION**

Étaient présents à l'ouverture de la séance (22) : Michel Mansoux, Nathalie Tessier, Michel Zeppenfeld, Sylvie Lombardi, Nathalie Corbier, Eric Niro, Nadège Robbe, Jean-Christophe Grenet, Candice Artiaga, Brigitte Dupont, Thierry Caboche, Hugues Kayis, Carole Novara, Audrey Villain, Maurice Bellechasse, Martine Gilles-Duret, Simon Schembri, Eric Richard, Franck Leygues, Florine Rocher, Jean-Pierre Panchen, Gérard Prigent

Étaient absents ayant donnés procuration (4) :

Gilles Bondoux à Michel Zeppenfeld
Nicolas Abitante à Nathalie Corbier
Laurence Davase à Nathalie Tessier
Bryan Bringuier à Michel Mansoux

Absent (1) : Florence Mayot

En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Votants : 26

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00

Secrétaire de séance : Madame Nathalie Tessier est élue à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-13 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45, L.153-47 et L.153-48 ;

Vu la délibération 2024/90 du conseil municipal en date du 26 septembre 2024 approuvant le PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de Luzarches ;

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent la commune à engager la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme dans le but d'apporter un ajustement réglementaire portant sur la hauteur maximale des constructions ou des opérations d'aménagement qui présentent un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, dans la zone UD délimitée au plan ;

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219503521-20250408-2025_45-DE

VILLE DE LUZARCHES

DÉPARTEMENT DU
VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025 - 45

SÉANCE DU 08 AVRIL 2025

Considérant l'intérêt de porter un ajustement réglementaire à la zone UD, en ce qui concerne la hauteur maximale des constructions ou des opérations d'aménagement qui présentent un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, afin de leur permettre de répondre correctement à leurs besoins ;

Considérant la nécessité d'inscrire en zone naturelle (N) au lieu de secteur de jardin (Nj), les parcelles cadastrées section X n°271, n°272, n°273, n°274 et n°275, au nord de la route d'Hérivaux, au lieu-dit « La Voirie Saint Roch », du fait qu'elles sont intégrées au périmètre du site classé de la vallée de l'Ysieux et de la Thève afin de mieux prendre en compte l'intérêt paysager des lieux ;

Considérant l'opportunité d'informer les membres du Conseil Municipal, des modifications qu'il conviendrait d'apporter au PLU approuvé ;

Considérant la nécessité de déterminer les modalités de la mise à disposition du public à laquelle sera soumis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, étant précisé que cette période de mise à disposition ne pourra être organisée qu'après avoir satisfait à la demande de dispense d'évaluation environnementale auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et après la notification du projet de modification simplifiée du PLU aux personnes publiques ;

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (M. Leygues), 1 abstention (M. Richard) et 24 voix pour

Décide

Article 1 : De donner un avis favorable au lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Article 2 : De déterminer les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU comme suit :

VILLE DE LUZARCHES

DÉPARTEMENT DU
VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025 - 45

SÉANCE DU 08 AVRIL 2025

- Mettre à disposition du public en mairie pendant un mois, conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, un dossier (format papier) comprenant l'ensemble des pièces constituant le projet de modification simplifiée du PLU et de publier sur le site internet de la commune www.luzarches.net, ce dossier
- Permettre au public, au cours de cette période, de formuler ses observations soit en les consignait sur un registre prévu à cet effet en mairie (accessible aux heures d'ouverture de la mairie), soit en les adressant par voie postale en mairie (Mairie de Luzarches, 95270 Luzarches), soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : modif1-plu@luzarches.net
- Charger le Maire de l'organisation matérielle de ladite mise à disposition du public, et d'afficher un avis au moins 8 jours avant le début de celle-ci afin de porter à la connaissance du public la période retenue de mise à disposition,

Article 3 : De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,

Article 4 : D'inscrire au budget de l'exercice 2025 les crédits destinés au financement des dépenses afférentes,

Article 5 : Cette délibération est à tout moment révoable

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture faite.
Pour extrait conforme au registre




Michel MANSOUX
Maire de Luzarches


Nathalie TESSIER
Secrétaire de séance

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 03521-2 025 04 08-2 025_45-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-2195 03521-2 025 04 08-2 025_45-DE